

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 24 avril 2009

Rapports régionaux

AMERIQUE DU NORD

1. Le présent document est soumis par Rodrigo A. Medellín, représentant de l'Amérique du Nord, en collaboration avec les autorités CITES du Canada et des Etats-Unis d'Amérique*.

Informations générales

2. Ont contribué au rapport (auteurs):

CANADA: organes de gestion et autorités scientifiques, Division internationale et du commerce de la faune sauvage, Service canadien de la faune, Environnement Canada.

MEXIQUE: *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)*, autorité scientifique; *Dirección General de Vida Silvestre (DGVS-SEMARNAT)*, organe de gestion; *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA-SEMARNAT)*, organe de lutte contre la fraude; et autorités des pêches (*Instituto Nacional de la Pesca, INAPESCA*; *Comisión Nacional de Acuacultura y Pesca, CONAPESCA*).

ETATS-UNIS: *U.S. Fish and Wildlife Service*, Division de l'autorité scientifique, Division de l'organe de gestion et Bureau d'application des lois.

3. Nombre de Parties dans la région: 3
4. Nombre de Parties ayant répondu aux communications: 3
5. Nom d'autres institutions ou ONG contactées pour des travaux CITES durant cette période:

MEXIQUE: *Instituto de Ecología (IE-UNAM)*; TRAFFIC Amérique du Nord-Mexique

ETATS-UNIS: Trop nombreuses pour être toutes citées. Cependant, nous avons travaillé avec les organisations suivantes durant la période du rapport: *White House Council on Environmental Quality, Office of the U.S. Trade Representative, U.S. Department of State, U.S. Department of Homeland Security, National Marine Fisheries Service, U.S. Department of Agriculture, U.S. Agency for International Development, Smithsonian Institution, Association of Fish and Wildlife Agencies* et

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Regional Associations of State Fish and Wildlife Agencies, Mississippi Interstate Cooperative Resource Association, Association of Zoos and Aquariums, Zoological Association of America, American Federation of Aviculture, Safari Club International, Exotic Wildlife Association, Species Survival Network, Defenders of Wildlife, WWF-Etats-Unis, TRAFFIC Amérique du Nord, Ornithological Council et Groupe UICN/CSE de spécialistes des crocodiliens.

Répertoires régionaux et représentants

6. Une version mise à jour des répertoires régionaux (y compris les agents de liaison supplémentaires) du Canada, du Mexique et des Etats-Unis figure en annexe au présent rapport.

Suivi des points de l'ordre du jour de la 23^e session du Comité pour les animaux

CANADA

7. **Questions de nomenclature.** Comme la référence de nomenclature normalisée pour les mammifères, adoptée dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14) ne reconnaît pas la sous-espèce *Puma concolor* inscrite à l'Annexe I, il avait été décidé à la 23^e session de soumettre une proposition à la CoP15 recommandant d'ajouter *Puma concolor* à la liste des espèces traitées selon l'ancienne référence pour les mammifères de 1993 (notification n° 2008/51). En 2008, le Canada a conduit une étude des juridictions canadiennes concernant *Puma concolor* et a conclu que la référence de nomenclature normalisée pour les mammifères, acceptée dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14) représente le mieux la pratique actuelle pour *Puma concolor* au Canada. Le Canada travaille à l'élaboration d'une proposition d'amendement des annexes afin d'assurer la conformité à la référence de nomenclature normalisée pour les mammifères adoptée dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14).
8. Le Canada a participé au groupe de travail sur l'utilisation du code de source R (élevage en ranch).
9. Le Canada reconnaît l'importance d'identifier et de protéger des espèces qui pourraient être menacées par une surexploitation à des fins commerciales et, de ce fait, participe activement au groupe de travail sur les requins chargé d'identifier les espèces de requins jugées préoccupantes et celles qui pourraient bénéficier d'une inscription à la CITES.

MEXIQUE

10. **Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable.** Suivant les décisions 14.49 à 14.52, un comité international, présidé par l'autorité scientifique du Mexique, a organisé cet atelier du 17 au 22 novembre 2008 à Cancún, Quintana Roo (Mexique). Y étaient présents 103 participants de 35 pays des six régions CITES. Le Mexique présentera deux documents sur cet atelier à la 24^e session: le rapport de l'atelier (document AC24 Doc. 9) et les rapports des groupes de travail sur les espèces animales. Durant l'atelier, cinq groupes de travail ont examiné des études de cas sur 30 espèces: G1: Mammifères, G2: Oiseaux, G3: Reptiles et amphibiens, G4: Poissons, G5: Invertébrés aquatiques. Au Mexique, les résultats de l'atelier seront présentés dans les cours dispensés aux administrateurs des Unités de gestion et de conservation de la faune sauvage (UMA).

ETATS-UNIS

11. **Etude sur les Felidae.** Les Etats-Unis et la Commission européenne ont organisé et accueilli une session pour les organes de gestion et de lutte contre la fraude des Etats-Unis, du Canada et du Mexique afin qu'ils puissent rencontrer les Etats des aires de répartition du lynx et du lynx méditerranéen, et discuter d'éventuels problèmes de commerce illégal. Les études de cas sur le commerce illégal de ces deux espèces qui ont été entamées ont également fait l'objet de discussions. Un rapport de cette session sera soumis à la 24^e session du Comité pour les animaux.

Examen périodique des annexes

MEXIQUE

12. ***Ambystoma dumerilii***. A la 22^e session du Comité pour les animaux (Pérou, 2006), des espèces d'amphibiens et de galliformes ont été sélectionnées en vue d'un examen périodique à réaliser entre les 13^e et 15^e sessions de la Conférence des Parties (CoP13 et CoP15). Le Mexique a proposé de se charger de l'étude d'*A. dumerilii*, l'espèce étant endémique du Mexique et l'autorité scientifique CITES du Mexique a financé l'étude intitulée *Assessment of the status of the Lake Pátzcuaro salamander (Ambystoma dumerilii) in the CITES Appendices*, dirigée par Mme Dolores del Carmen Huacuz Elías, de l'Université Michoacana de San Nicolás de Hidalgo. L'analyse des informations compilées sur l'espèce dans le cadre de l'examen périodique indique qu'elle remplit les critères biologiques d'inscription à l'Annexe I. Toutefois, le commerce international n'est pas un facteur de risque pour les spécimens sauvages. La situation d'*Ambystoma dumerilii* est semblable à celle de *A. mexicanum*, espèce inscrite à l'Annexe II. En conséquence, le Mexique a l'intention de soumettre pour examen par la présente session, simultanément avec les résultats de l'étude, une proposition de maintien à l'Annexe II de la salamandre du lac Pátzcuaro.
13. **Felidae (*Lynx spp.*)**. En vue de contribuer à la mise en œuvre de la décision 13.93 (Rev. CoP14), le Mexique a décidé de mener les études nécessaires pour obtenir suffisamment d'informations précises et récentes sur l'abondance et la distribution de *Lynx rufus* au Mexique. Les études, financées par l'autorité scientifique et la *International Association of Fish and Wildlife Agencies* (IAFWA) ont porté sur six populations de l'espèce dans son aire de répartition mexicaine, entre 2006 et 2008 et ont constaté des densités semblables à celles de *Lynx rufus* aux Etats-Unis. Les résultats précis seront présentés à la session AC24, dans le cadre du rapport des Etats-Unis sur l'examen périodique de Felidae (document AC24 Doc. 10.3).
14. **Felidae (*Panthera onca*)**. A sa 13^e session (Bangkok, 2004), la Conférence des Parties a décidé d'inclure la famille des Felidae dans l'examen périodique des annexes [décision 13.93 (Rev. CoP14)]. Pour faire progresser ce processus, à la 23^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2008), le Mexique a proposé de diriger l'examen périodique du jaguar. Le processus comprendra la compilation des résultats de la deuxième session internationale sur le jaguar qui aura lieu en novembre 2009 à l'ancienne hacienda de Cocoyoc à Morelos (Mexique), avec un financement de l'autorité scientifique CITES du Mexique et du *U.S. Fish and Wildlife Service* (USFWS). Tous les Etats de l'aire de répartition seront consultés par questionnaire.

ETATS-UNIS

15. Les Etats-Unis dirigent les études sur *Crocodylus lacertinus*, *Colinus virginianus ridgwayi* et *Tympanuchus cupido attwateri*. Ces études sont en cours et les Etats-Unis espèrent pouvoir les soumettre pour discussion à la 25^e session du Comité pour les animaux.

Propositions d'amendement aux annexes

MEXIQUE

16. ***Crocodylus moreletii***. A la 23^e session (Genève, 2008), le Mexique a soumis son projet de proposition de transfert de l'Annexe I à l'Annexe II de la population mexicaine du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*). Le Mexique a contacté le Guatemala et le Belize en vue de soumettre une proposition régionale et a également contacté un consultant, un spécialiste de *C. moreletii*, en vue de concevoir le programme de suivi. Le Mexique a l'intention de soumettre à la présente session une proposition de transfert de toute l'espèce de l'Annexe I à l'Annexe II avec un quota initial zéro pour les spécimens sauvages.

ETATS-UNIS

17. Le 29 septembre 2008, l'USFWS a publié sa première note du registre fédéral pour la CoP15: demande d'informations et de recommandations sur les propositions concernant les espèces, les résolutions, les décisions et les points à l'ordre du jour de la CoP15. La date-butoir pour la réception des informations et des recommandations était fixée au 28 novembre 2008. Nous sommes en train

d'évaluer ces recommandations et nous publierons une deuxième note du registre fédéral au printemps 2009 qui décrira les résolutions, décisions, points de l'ordre du jour proposés ainsi que les amendements proposés aux annexes CITES (propositions sur les espèces) que les Etats-Unis pourraient ou non soumettre pour examen à la CoP15 ou pour lesquels la décision serait en suspens, dans l'attente d'autres informations et de consultations avec les pays des aires de répartition.

Voir le registre fédéral sous: http://www.fws.gov/international/newspubs/fedregnot_list.html

Espèces

MEXIQUE

18. Etablissement des priorités pour les espèces mexicaines faisant l'objet d'un commerce international.

L'établissement des priorités en est à la fin de sa deuxième étape, durant laquelle des valeurs ont été assignées à chaque critère évalué (biologique, commercial, etc.). A la troisième étape, ces valeurs seront analysées et un rang de priorité sera assigné à chaque espèce, sur la base duquel la liste des espèces nécessitant des études sera établie (étape 4).

ETATS-UNIS

19. Les Etats-Unis se sont penchés sur un certain nombre d'espèces inscrites à la CITES dans le cadre de leur législation intérieure plus stricte, le *U.S. Endangered Species Act* (ESA) durant la période du présent rapport. Ces études, réalisées sur requêtes, concernaient des inscriptions proposées et des révisions du statut des espèces dans le cadre de l'ESA. Voici quelques cas portant sur des espèces inscrites à la CITES:

20. **Le caïman à museau élargi** (*Caiman latirostris*) – Nous avons reçu une requête du Gouvernement argentin demandant de changer la classification du caïman à museau élargi en Argentine de "menacé d'extinction" à "menacé" dans le cadre de l'ESA. Cette requête était accompagnée d'informations détaillées sur l'histoire naturelle et la biologie du caïman à museau élargi, y compris sur son état et sa répartition géographique. Le 16 juin 2008, l'USFWS a publié une étude de 90 jours qui concluait que la demande présentait des informations scientifiques et commerciales substantielles indiquant que le transfert demandé pourrait être justifié. En conséquence, nous avons entamé une étude sur l'état du caïman à museau élargi pour déterminer si ce transfert était justifié au titre de l'ESA.

21. En outre, nous avons proposé d'inscrire les espèces CITES suivantes dans la catégorie "menacé d'extinction" au titre de l'ESA: manchot du cap (*Spheniscus demersus*), érione à robe noire (*Eriocnemis nigrivestis*), colibri d'Arica (*Eulidia yarrelli*), flamant des Andes (*Phoenicoparrus andinus*), et manchot d'Humboldt (*Spheniscus humboldti*) dans la catégorie "menacé". Le 16 janvier 2008, nous avons publié un règlement final pour six oiseaux étrangers considérés comme menacés d'extinction au titre de l'ESA, notamment la brève de Gurney (*Pitta gurneyi*), espèce inscrite à l'Annexe I de la CITES.

Voir le registre fédéral sous: http://www.fws.gov/international/newspubs/fedregnot_list.html

Ateliers techniques

MEXIQUE

22. **Atelier sur la tortue de Tabasco.** L'organe de gestion CITES du Mexique a organisé un atelier sur la tortue de Tabasco (*Dermatemys mawii*) du 25 au 27 mars 2009 à Catemaco, Veracruz (Mexique). Il vise à dispenser une formation en gestion et utilisation de l'espèce et à finaliser le document de Stratégie nationale pour la conservation et la gestion durable de la tortue de Tabasco.

23. **Atelier sur la conservation et la gestion des requins dans le Pacifique Est.** Les représentants des autorités mexicaines des pêches (INAPESCA et CONAPESCA) ont assisté à cet atelier qui a eu lieu du 9 au 11 juillet 2008 à Manta (Equateur) et dont l'objet était d'identifier et d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des plans d'action nationaux pour la conservation et la gestion des requins. Les guides d'identification des requins mis au point par plusieurs organisations des pêches et ONG pour améliorer les données sur les captures et l'effort de pêche ont également été présentés.

Les participants ont souligné la nécessité d'organiser des ateliers pour normaliser les méthodes de recherche et pour évaluer, au niveau régional, des espèces partagées prioritaires.

24. **Atelier interrégional sur la conservation et la gestion des requins.** Cet atelier, organisé par les autorités des pêches du Mexique (INAPESCA et CONAPESCA) a eu lieu du 3 au 5 décembre 2008 à Mazatlán, Sinaloa (Mexique). L'objectif général était d'entreprendre un examen détaillé des données biologiques et de pêche disponibles sur cinq espèces de requins identifiées comme prioritaires durant l'atelier de l'Equateur (*Isurus oxyrinchus*, *Prionace glauca*, *Carcharhinus falciformis*, *Sphyrna lewini*, *Alopias pelagicus*) en vue de discuter d'éventuelles mesures de gestion conjointes.

Avis de commerce non préjudiciable

CANADA

25. Le Canada a siégé au Comité directeur et a assisté à l'atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable à Cancún (Mexique), du 17 au 22 novembre 2008. Les représentants de l'autorité scientifique de Pêches et Océans Canada et de la province de Colombie britannique ont participé au groupe de travail sur les mammifères. Cette participation a entraîné l'élaboration et la présentation d'une étude de cas sur le grizzly par Dave Fraser, autorité scientifique de la Colombie britannique.
26. En janvier 2009, Pêches et Océans Canada a tenu une réunion de scientifiques pour évaluer *Acipenser oxyrinchus* (esturgeon de l'Atlantique) pour émettre un avis de commerce non préjudiciable pour l'exportation du Canada de spécimens sauvages de cette espèce. Parmi les participants, il y avait des experts des espèces du Gouvernement fédéral canadien, de l'Université et de l'industrie. Un spécialiste des esturgeons des Etats-Unis d'Amérique a également participé à la réunion.
27. Le Canada continue de préparer des rapports permanents d'avis de commerce non préjudiciable pour des espèces clés identifiées dans le cadre de consultations avec les autorités scientifiques fédérales, provinciales et territoriales. L'autorité scientifique a dirigé l'élaboration des rapports sur les avis de commerce non préjudiciable pour l'ours blanc, le puma et la loutre. Ces rapports devraient être terminés en 2009.

MEXIQUE

28. Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable. Voir la partie intitulée *Suivi des points de l'ordre du jour de la 23^e session*.

Etablissements d'élevage en captivité

CANADA

29. Le Canada compte actuellement 10 établissements d'élevage en captivité enregistrés par la CITES qui élèvent *Falco rusticolus*, *Falco peregrinus*, *Tragopan caboti* ou *Acipenser brevirostrum*.

Recherche

MEXIQUE

30. *Ambystoma dumerilii*. Voir la partie intitulée *Examen périodique des annexes*.
31. *Lynx rufus*. Voir la partie intitulée *Examen périodique des annexes*.

Renforcement des capacités

CANADA

32. Système de délivrance informatisée des permis CITES: en janvier 2007, un système d'établissement des permis basé sur le web a été inauguré par le bureau CITES du Service canadien de la faune, Environnement Canada. Les travaux se poursuivent pour donner un accès total au système à nos

partenaires CITES aux niveaux fédéral, provincial et territorial. Grâce à ce système basé sur Internet, qui rassemble des informations précises et cohérentes, la délivrance des permis est plus efficace et la production des rapports annuels sur le commerce international des espèces sauvages au Canada est améliorée. Les prochaines étapes comprendront la mise au point d'une demande de permis CITES en ligne à l'intention des Canadiens. A noter que le PNUE-WCMC a mis au point gratuitement un outil facilitant le téléchargement périodique de la Liste des espèces CITES en format XML, sur son site web: <http://www.unep-wcmc.org/species/dbases/citesdownloads.htm#STR>.

33. **Plan stratégique pour la CITES au Canada:** le Canada a élaboré un *Plan stratégique pour la CITES au Canada* en consultation avec l'autorité scientifique et l'organe de gestion de chaque juridiction canadienne. Ce plan sera discuté et peut-être adopté lors de la prochaine réunion nationale des autorités scientifiques et des organes de gestion CITES qui aura lieu au printemps 2009.

MEXIQUE

34. **Cours.** Les autorités CITES du Mexique (CONABIO, DGVS et PROFEPA) ont coorganisé des cours de formation sur des thèmes choisis en matière d'application de la loi sur les espèces sauvages, et ont dispensé une formation et une mise à jour à l'intention d'inspecteurs de l'environnement, d'agents des douanes et autres fonctionnaires chargés des activités de supervision, d'inspection et de lutte contre la fraude qui appliquent les dispositions CITES. En outre, un cours en ligne *Experts des délits contre l'environnement et les espèces sauvages* a été conçu et fonctionne.
35. **Équipement.** Dans le cadre d'un accord de collaboration avec PROFEPA, TRAFFIC Amérique du Nord a fait don de matériels de manipulation d'animaux (de 28.000 USD) aux divisions d'inspection des ports et des aéroports, et au programme d'inspection des frontières du Mexique.
36. **Infrastructure.** PROFEPA et l'Institut national d'administration du patrimoine national (INDABIN) ont fait don d'infrastructures (bureaux, zones d'inspection et entrepôts) pour améliorer les opérations d'inspection en des points de contrôle de frontière réguliers. La première phase de cette initiative couvre les points de contrôle des frontières sud et sud-est du Mexique et la deuxième phase couvrira la frontière avec les États-Unis. Le délai de construction, d'adaptation et de remise en état des infrastructures est fixé à 2012 et l'on estime que les équipements seront fonctionnels pendant 50 ans.
37. **Bases de données.** PROFEPA a mis au point un système électronique afin de simplifier la procédure requise pour les mouvements transfrontières de marchandises issus de la faune sauvage et de produits forestiers soumis à des réglementations environnementales non tarifaires. Un système électronique d'établissement des permis (*Sistema Institucional del Registro de Verificación – SIREV*) permettra aux particuliers de soumettre en ligne des demandes de permis, ce qui réduira le temps de traitement au niveau des inspections et certifiera les informations fournies par le demandeur. En 2008, le système électronique a été mis au point, les inspecteurs ont été formés et des tests pilotes ont eu lieu. En 2009, les inspections recevront l'équipement nécessaire pour mettre en œuvre le système, celui-ci sera mis en ligne et un test de stress sera mené à bien en coordination avec les douanes. Les données seront fournies par le Système d'information institutionnel (SIIP) de PROFEPA et permettront à l'agence de s'intégrer pleinement dans le Programme gouvernemental d'interconnectivité, coordonné par le Ministère de l'économie et exécuté par le Ministère des finances et du crédit public. Le but de ce programme est de permettre aux différents départements du gouvernement fédéral qui traitent du commerce extérieur d'échanger des informations en temps réel sur les marchandises qui transitent à travers le Mexique.
38. **Coopération le long de la frontière sud.** PROFEPA a établi des accords bilatéraux avec le Gouvernement guatémaltèque pour mettre en œuvre à court terme des mécanismes d'échange d'informations sur les délits contre l'environnement et pour contrôler les mouvements transfrontières de spécimens d'espèces sauvages. Cette collaboration entrera sous peu en vigueur avec la rédaction d'un manuel de fonctionnement transfrontière binational pour le contrôle du commerce légal et illégal des plantes et des animaux avec le Guatemala et le Belize. Ces manuels faciliteront l'application des dispositions CITES dans la région pour permettre la conformité avec les accords bilatéraux conclus entre les autorités compétentes du Belize, du Guatemala et du Mexique.

ETATS-UNIS

39. **Subventions CAFTA-DR.** La division de l'organe de gestion continue de participer, à titre de conseiller technique, au Programme d'assistance technique internationale du Département de l'intérieur qui exécute des projets CITES, de renforcement des capacités concernant le commerce des espèces sauvages, de formation et d'assistance technique dans le cadre de l'Accord de libre-échange Amérique centrale/Etats-Unis/République dominicaine, signé avec le Costa Rica, la République dominicaine, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. Le Programme d'assistance technique internationale a signé un protocole d'accord avec le Secrétariat CITES et la *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo* (CCAD) pour faciliter cette assistance et collabore avec le Département d'Etat des Etats-Unis en vue de coordonner un appui semblable dans le cadre des fonds fournis à *Humane Society International* (HSI) et à TRAFFIC Amérique du Nord/Mexique. Le Programme d'assistance technique internationale participe avec TRAFFIC et HSI à une large gamme d'activités de projets concernant notamment l'aide à l'élaboration de législations, des études biologiques de terrain, la formation à la lutte contre la fraude, l'éducation et la communication, l'amélioration des capacités des centres de sauvetage et différents autres domaines d'intérêt.
40. **Subventions au Moyen-Orient/Afrique du Nord.** La division de l'organe de gestion collabore également avec le Programme d'assistance technique internationale en vue de réaliser une série de projets semblables dans quatre pays couverts par l'Initiative du partenariat Etats-Unis/Moyen-Orient qui comprend le Bahreïn, la Jordanie, le Maroc et l'Oman. Le Programme d'assistance technique internationale collabore avec le Secrétariat CITES en vue d'appliquer ses premiers programmes de formation de l'organe de gestion de l'Oman au printemps 2009 et estime pouvoir réaliser en 2009 d'autres programmes de formation (sur les devoirs de l'autorité scientifique et de l'organe de gestion et le rôle de la société civile dans la CITES) dans d'autres pays de l'Initiative. Des coopérants non gouvernementaux seront engagés pour certains des programmes et du matériel de formation en arabe sera produit et distribué.
41. **Fonds multinationaux de conservation des espèces.** Les Fonds multinationaux de conservation des espèces, administrés par l'USFWS, comprennent six programmes créés en vue de remplir les mandats confiés par le Congrès des Etats-Unis pour conserver les populations et les habitats d'oiseaux migrateurs de la région néotropicale, l'éléphant d'Afrique et l'éléphant d'Asie, les grands singes, les rhinocéros, les tigres et les tortues marines. On peut trouver des informations sur ces programmes de subvention et les conditions applicables aux demandes de financement sous: <http://www.fws.gov/international/grants/grants.html>.
42. **Assistance internationale.** L'USFWS a aidé à renforcer la capacité d'application de la CITES dans d'autres pays, dans le cadre de programmes de formation à l'application des lois et d'assistance technique. Les agents de l'USFWS ont dispensé une formation en matière d'enquêtes criminelles aux responsables des espèces sauvages de huit pays de l'Afrique subsaharienne et ont fait des présentations sur le commerce du strombe géant et l'application de la CITES lors d'ateliers et de réunions en Colombie. Un agent spécial de l'USFWS a été détaché pendant 10 mois à titre de conseiller technique auprès de l'*Association of Southeast Asian Nations-Wildlife Enforcement Network*; l'action a porté sur la mise au point de la formation, la consultation en matière d'enquêtes et la liaison avec les services de renseignement ainsi que la présentation de programmes de formation multiples au niveau national, dans toute la région.

Organe de lutte contre la fraude

CANADA

43. En 2008, la Direction de l'application des lois sur les espèces sauvages d'Environnement Canada a conduit un grand nombre d'inspections au titre de la CITES qui, dans une grande proportion (20%), concernaient des envois commerciaux. Cette catégorie a été identifiée comme prioritaire pour les inspections en 2008. Une enquête conjointe avec l'USFWS concernant l'importation illégale de viande de *Strombus gigas* (strombe géant) s'est poursuivie en 2008. Les responsables de la faune, aux niveaux fédéral, canadien et américain, ont annoncé le démantèlement, le 26 septembre 2007, d'un réseau de contrebande puis des condamnations et des amendes ont été annoncées à Halifax, le 8 novembre 2007, à Vancouver, le 4 janvier 2008, et à Miami (Floride), le 25 janvier 2008. Cette

importation faisait partie d'un vaste trafic organisé qui a porté, au total, sur 120 t de viande de *S. gigas*. Une importante saisie d'ivoire d'éléphant a également été signalée à Interpol. En 2008, la Direction de l'application des lois sur les espèces sauvages a augmenté sa capacité en engageant 28 fonctionnaires; elle emploie aujourd'hui plus de 84 fonctionnaires. Dans le cadre du renforcement des capacités, un cours de formation de six semaines a été mis au point et proposé en 2009. Il comprend une formation à la CITES en matière de législation et de santé du travail et de sécurité durant les inspections. La Direction de l'application des lois sur les espèces sauvages a également compilé des données et organisé un atelier sur l'e-commerce CITES qui aura lieu en février 2009 à Vancouver, Colombie britannique (Canada). Le sujet de l'atelier était le commerce illégal des espèces sauvages sur Internet; environ 80 participants de 20 pays devraient y assister.

MEXIQUE

44. Les chiffres suivants sur les inspections des importations, exportations et réexportations transfrontières de spécimens de la faune et de la flore sauvages aux principaux points d'entrée et de sortie du territoire national ont été déclarés pour la période 2006-2008:

	2006	2007	2008
Inspections de mouvements transfrontières de spécimens de faune et de flore sauvages faisant l'objet de règlements	5071	6083	5337

45. Concernant les chiffres sur les saisies et les confiscations, il faut avant tout distinguer les deux termes. Il y a saisie lorsqu'une irrégularité est détectée au cours d'une inspection: un ordre provisoire de confiscation de spécimens, produits, sous-produits, outils, etc., est donné, en tant que mesure préventive, tandis que des procédures administratives sont lancées conformément à la loi. Il y a confiscation lorsque, suite aux procédures administratives, les marchandises précédemment saisies sont confisquées de manière permanente.
46. En conséquence, les chiffres des saisies préventives sont généralement plus élevés que ceux des confiscations permanentes.

	2006	2007	2008
Saisie d'espèces de faune et de flore sauvages lors d'opérations qui se sont déroulées sur le territoire national	1457	2050	33.422

47. Concernant les confiscations importantes de taxons, parce qu'ils font l'objet de règlements au niveau international, parce qu'ils sont d'importance biologique et écologique, ou parce qu'ils ont été l'objet de réformes récentes de la législation nationale, on peut citer les chiffres suivants de confiscations de psittacidés et de primates suite à des activités d'inspection et de surveillance sur le territoire national: 1385 spécimens de psittacidés entre 1996 et 2008 et 68 primates entre 1999 et 2006.

ETATS-UNIS

48. **Suivi du commerce.** Le programme d'inspection de la flore et de la faune sauvages de l'USFWS est resté la principale mesure de défense des Etats-Unis contre le trafic illégal des espèces sauvages. Les inspecteurs des espèces sauvages de l'USFWS examinent les importations et les exportations dans 38 ports d'entrée et points de passage des frontières, traitant plus de 180.000 envois par an. Durant la période du rapport, les inspecteurs se sont employés à mettre un terme à la contrebande d'espèces protégées en coordonnant et en conduisant des inspections rapides sur des vols de passagers, des cargos aériens et océaniques et des centres de tri postal à Los Angeles, New York, Newark, Boston, Atlanta, Miami et ailleurs. Les inspections ont été spécialement intensifiées aux ports d'entrée sur le territoire, le long des frontières mexicaine et canadienne. Le renforcement de l'application de la CITES s'est concentré sur des réunions de formation et de communication pour les

intermédiaires, les responsables d'entreprises et autres personnes participant au commerce des espèces sauvages. Parmi les espèces sauvages saisies pour violation de la CITES, on note des reptiles vivants, des perroquets vivants, des conures et autres oiseaux sauvages, des hippocampes vivants, des tortues marines ainsi que des œufs et de la viande d'iguane et de l'ivoire d'éléphant d'Afrique (notamment un envoi contenant plus de 480 objets en ivoire qui a été intercepté à Houston), des remèdes de médecine asiatique issus d'espèces inscrites à la CITES, de la viande de primate, des coraux et des roches coralliennes, de la viande et des coquilles de strombes géants, des clams géants, de la viande de baleine, des produits en peau de phoque, des tortues marines naturalisées et des produits en écaille de tortue, ainsi que des objets en cuir de caïman, d'alligator et d'autres reptiles.

49. **Enquêtes sur la contrebande.** Durant la période du rapport, des agents spéciaux de l'USFWS et des inspecteurs de la faune sauvage ont appliqué la CITES en enquêtant sur le commerce illégal d'espèces protégées par la CITES. Parmi leurs réalisations importantes, on peut citer la condamnation à cinq ans d'emprisonnement et à une amende de 100.000 USD infligée à un résident canadien qui orchestrait un réseau complexe de contrebande d'ivoire d'éléphant basé au Cameroun, l'arrestation de six personnes lors du démantèlement d'un réseau de trafic d'ivoire depuis trois pays africains, la plainte déposée au niveau fédéral contre deux femmes du Minnesota pour conspiration en vue de contrebande de remèdes de médecine asiatique issus de l'éléphant d'Asie, du chat-léopard du Bengale, du gibbon et d'autres espèces protégées, et le verdict de culpabilité rendu contre un négociant en caviar de Floride et son entreprise pour exportation illégale d'œufs de spatules faussement étiquetés américains. Lors d'autres affaires importantes, des condamnations à la prison et/ou à de fortes amendes ont été infligées à sept hommes d'affaires pour trafic à grande échelle de peaux et de produits de tortues marines du Mexique et de carapaces de tortues marines de Chine, à des négociants en fruits de mer américains, canadiens et haïtiens ayant participé à un trafic à grande échelle de viande de strombe géant provenant de plusieurs pays des Caraïbes et d'Amérique du Sud, à un négociant en caviar sur Internet et à son entreprise pour avoir facilité la contrebande d'œufs provenant d'anciens pays soviétiques et à des personnes qui faisaient la contrebande de marchandises allant de peaux de léopards à des arowanas asiatiques en passant par des sculptures en ivoire et des cuirs exotiques.
50. **Renforcement des capacités pour l'application de la CITES aux Etats-Unis.** L'USFWS a amélioré le renforcement des capacités d'application de la CITES en engageant 27 spécialistes des enquêtes criminelles afin de pourvoir aux postes laissés vacants suite à des départs à la retraite et autres départs; il a élargi la formation de base des nouveaux inspecteurs de la faune et de la flore sauvages en vue d'améliorer l'application de la CITES et les compétences en matière de lutte contre la contrebande, et la formation de nouveaux inspecteurs des douanes américaines et de l'agriculture concernant les obligations et l'application de la CITES. Les travaux se poursuivent sur un nouveau système interagences pour les données du commerce qui centralisera les politiques et le traitement du commerce et donnera accès à des services de renseignement et à des mécanismes de ciblage des envois.

Réunions, ateliers et communication dans la région

CANADA

51. Les organes de gestion et les autorités scientifiques ont collaboré avec les autorités scientifiques et organes de gestion provinciaux et territoriaux, les agences canadiennes des services aux frontières, TRAFFIC Amérique du Nord, le Comité administratif sur l'ours blanc, le Comité de gestion des animaux à fourrure, l'Institut de la fourrure du Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

MEXIQUE

52. **XIII session du Comité trilatéral Canada/Etats-Unis/Mexique pour la conservation et la gestion de la faune et de la flore sauvages et des écosystèmes.** Le Mexique a organisé la 13^e session annuelle du Comité trilatéral à Veracruz, du 12 au 16 mai 2008, coprésidant la table de travail CITES et axant ses efforts sur l'examen des engagements pris précédemment concernant le plan d'action triennal,

les résultats de la 23^e session du Comité pour les animaux et les préparatifs de la 57^e session du Comité permanent.

53. **Coopération avec les ONG.** Des activités de renforcement des capacités telles que des cours, des ateliers et des dons en équipement et matériel ont eu lieu durant la période 2006-2008 dans le cadre de l'accord de collaboration susmentionné entre PROFEPA et le Fonds mondial pour la nature (WWF)/TRAFFIC Amérique du Nord. La première phase du projet s'est terminée en 2008 et des activités sont en préparation pour la deuxième phase.

ETATS-UNIS

54. Durant la période du rapport, la Division de l'autorité scientifique, la Division de l'organe de gestion et le bureau d'application des lois ont participé à de nombreuses réunions et collaborations avec des acteurs CITES. On peut citer notamment: la Convention nationale du *Safari Club International*, la session annuelle de la *Mississippi Interstate Cooperative Resources Association* (MICRA) le *Paddlefish and Sturgeon Committee*, la session annuelle de la *North American Pollinator Protection Campaign*, la session annuelle de la *Association of Zoos and Aquariums*, la *North American Wildlife Conference*, la session annuelle de l'*Association of Fish and Wildlife Agencies*, le *International Andean Bear Symposium*, le *Festival of Pacific Arts in American Samoa*, la Conférence internationale de l'*Animal Transport Association*, le *Exotic Wildlife Symposium* à l'Université Tufts, un forum sur les travaux internationaux en matière de conservation à l'Université George Mason, et plusieurs réunions de communication axées sur le respect de la CITES. La communication au grand public sur le trafic des espèces sauvages a pris notamment la forme d'une participation et d'expositions lors d'événements tels que des foires en Caroline du Nord et au Kentucky et différentes cérémonies pour la Journée de la Terre, l'appui à la production d'une série d'annonces sur le service public avec la collaboration de l'acteur Harrison Ford.

Autres questions

MEXIQUE

55. **Répertoire des spécialistes CITES au Mexique.** Au début de 2009, CONABIO publiera sur son site web (www.conabio.gob.mx) le répertoire des spécialistes qui travaillent comme conseillers auprès de l'autorité scientifique CITES du Mexique.
56. **Fiches des espèces CITES.** L'autorité scientifique continue de réviser et de valider 130 fiches techniques sur les espèces animales. A ce jour, 77 fiches sur les coraux (Scleractinia) et les mammifères marins sont terminées. Les fiches publiées sont placées sur le site web de CONABIO sous: <http://www.conabio.gob.mx/conocimiento/ise/fichas/doctos/introduccion.html>.
57. En 2008, les registres de vérification ont été analysés; il s'agit des registres de permis accordés à des personnes après que des marchandises soumises aux règlements environnementaux ont été inspectés par PROFEPA. Cette analyse a permis de vérifier que les conditions de déplacement d'espèces sauvages de part et d'autre des frontières étaient remplies. Elle a montré que 82% des mouvements transfrontières mexicains sont des importations et 18% seulement des exportations. Les principales importations animales ont porté sur des reptiles importés à différentes fins, suivies des mammifères. Les principales exportations animales concernent les oiseaux et les tarentules.

ETATS-UNIS

58. **Règlements CITES actualisés.** Les règlements CITES des Etats-Unis mis à jour par l'USFWS ont pris effet le 15 septembre 2008; des changements ont été apportés aux obligations relatives au commerce international du caviar d'esturgeon décidées à la CoP15. Nous avons également préparé un projet d'amendement des règlements en vue d'inclure d'autres changements adoptés à la CoP15.

Difficultés d'application de la CITES dans les pays de la région

Aspects techniques

CANADA

59. La nouvelle référence taxonomique pour les mammifères adoptée à la CoP14 reconnaît six sous-espèces de *Puma concolor*. Tous les pumas d'Amérique du Nord sont aujourd'hui reconnus comme sous-espèce *Puma concolor cougar*, appelée communément cougar de l'est de l'Amérique du Nord. L'utilisation du même nom scientifique en référence à la fois au cougar de l'est de l'Amérique du Nord et au cougar crée des difficultés pour les demandes de permis. La consultation du Secrétariat CITES a confirmé que l'adoption d'une nouvelle référence de nomenclature n'avait pas pour objet de changer l'inscription des espèces. Le public se sert d'Internet pour déterminer les noms scientifiques des spécimens lorsqu'il demande des permis CITES et le nom le plus fréquemment disponible est cougar de l'est de l'Amérique du Nord *Puma concolor cougar*. Certains organes de gestion qui reçoivent des demandes dans lesquelles le demandeur vise des spécimens de populations de cougars inscrites à l'Annexe II traitent ces demandes comme s'il s'agissait de l'Annexe I et appliquent les restrictions en conséquence.

MEXIQUE

60. PROFEPA a détecté des incohérences dans l'utilisation des codes tarifaires par individu qui, associées avec une systématisation incohérente des informations par l'autorité conduit à des lacunes régulières et à une application inadéquate des politiques publiques. L'organe de gestion et l'organe de lutte contre la fraude du Mexique travaillent en coordination avec le Ministère de l'économie pour résoudre les problèmes de codes tarifaires. Pour traiter l'autre difficulté, PROFEPA est en train de systématiser, d'analyser et d'évaluer les informations figurant dans les sous-systèmes institutionnels.

REPertoire DES AUTORITES CITES EN AMERIQUE DU NORD

CANADA

Organes de gestion

MARY TAYLOR Directrice, Conservation, service, prestation et délivrance de permis		
Service canadien de la faune, Environnement Canada	Gatineau, Québec, K1A 0H3, Canada	Tél.: +1 (819) 9539097 Fax: +1 (819) 9536283 Courriel: mary.taylor@ec.gc.ca , cites-canada@ec.gc.ca

SYLVIE LAPOINTE Directrice, Stocks anadromes et hautement migrateurs		
Direction des pêches internationales, Pêches et Océans Canada	200 Kent Street, 8E239, Ottawa, K1A 0E6	Tél.: +1 (613) 9936853 Fax: +1 (613) 9935995 Courriel: sylvie.lapointe@dfo-mpo.gc.ca

Autorités scientifiques

BASILE VAN HAVRE Directeur, Conservation et gestion des populations		
Service canadien de la faune, Environnement Canada	Gatineau, Québec K1A 0H3, Canada	Courriel: cites-science@ec.gc.ca

PATRICE SIMON Directeur, Sciences de l'environnement et biodiversité		
Pêches et Océans Canada	200 Kent Street, 8E239, Ottawa, K1A 0E6	Tél.: +1 (613) 9900289 Fax: +1 (613) 9983329 Courriel: patrice.simon@dfo-mpo.gc.ca

Lutte contre la fraude

RICHARD CHARETTE Directeur national		
Direction de l'application de la loi, Environnement Canada	Gatineau, Québec, K1A 0H3, Canada	Tél.: +1 (81) 9534811 Fax: +1 (819) 9945836 Courriel: richard.charette@ec.gc.ca

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Organe de gestion

ROBERT GABEL Chief, Division of Organes de gestion		
U. S. Fish and Wildlife Service (USFWS) Division of Management Authority	4401 North Fairfax Drive, Room 21, Arlington, Virginia. 22203- 3247 United States of America	T: + 1 (703) 3582095 F: + 1 (703) 3582280 E: managementauthority@fws.gov W: http://www.fws.gov/international

Autres contacts

TIM VAN NORMAN*	Branch Chief, Permits	T: + 1 (703) 358-2350 F: + 1 (703) 358-2280 E : Tim_VanNorman@fws.gov
------------------------	-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* L'adresse postale est la même que celle de l'organe de gestion

Autorité scientifique

ROSEMARIE GNAM** Chief, Division of Scientific Authority		
U. S. Fish and Wildlife Service (USFWS) Division of Management Authority	4401 N. Fairfax Drive, Room 110 Arlington VA 22203	T: + 1 (703) 358-1708 F: + 1 (703) 358-2276 E: Rosemarie_Gnam@fws.gov W: scientificauthority@fws.gov

** Membre suppléante de la région au Comité pour les animaux

Autres contacts

PAMELA HALL Branch Chief for Consultation and Monitoring		
U. S. Fish and Wildlife Service (USFWS) Division of Management Authority	4401 North Fairfax Drive, Room 21, Arlington, Virginia. 22203- 3247 United States of America	T: + 1 (703) 358-1708 F: + 1 (703) 358-2276 E: Pamela_Hall@fws.gov W : scientificauthority@fws.gov

Lutte contre la fraude

Office of Law Enforcement		
U. S. Fish and Wildlife Service (USFWS)	4501 North Fairfax Drive Suite 3000 Arlington VA 22203 USA	T: + 1 (703) 358-1949 F: + 1 (703) 358-1947 E: lawenforcement@fws.gov

MEXIQUE

Organe de gestion

MARTIN VARGAS PRIETO Director General de Vida Silvestre		
Dirección General de Vida Silvestre (DGVS) – Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT)	Av. Revolución 1425, Col. San Ángel Tlacopac Del. Álvaro Obregón. C.P. 01040 MÉXICO, D.F.	T: + 52 (55) 56243309/3310/3306 F: + 52 (55) 56243642 E: martin.vargas@semarnat.gob.mx

Autres contacts

BENJAMÍN GONZALEZ BRISUELA*	Director de aprovechamiento de vida silvestre	T: + 52 (55) 56243509/3479 F: + 52 (55) 56243642 E: benjamin.brisuela@semarnat.gob.mx
MIGUEL ANGEL COBIAN GAVIÑO*	Subdirector de comercio nacional, internacional y otros aprovechamientos	T: + 52 (55) 56243469 F: + 52 (55) 56243642 E: mcobian@semarnat.gob.mx
MONICA SAMANIEGO CABRIADA*	Jefa de departamento de control zoonosanitario	T: + 52 (55) 56243460 F: + 52 (55) 56243642 E: monica.samainiego@semarnat.gob.mx

* L'adresse postale est la même que celle de l'organe de gestion

Autorité scientifiques

ANA LUISA GUZMAN Secretaria Ejecutiva		
Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)	Liga Periférico- Insurgentes sur #4903, Colonia Parques del Pedregal, C.P. 14010, México D.F. México.	T: + 52 (55) 50045002 F: + 52 (55) 50044948 E: se@conabio.gob.mx

Autres contacts

HESQUIO BENÍTEZ DÍAZ*	Director de Enlace y Asuntos Internacionales, CONABIO	T: + 52 (55) 50 04 50 25 F: + 52 (55) 50 04 49 85 E: hbenitez@conabio.gob.mx
ALEJANDRA GARCIA-NARANJO ORTIZ DE LA HUERTA*	Coordinadora CITES	T: + 52 (55) 50 04 49 45 F: + 52 (55) 50 04 49 85 E: algarcia@conabio.gob.mx
GABRIELA LOPEZ SEGURAJAUREGUI*	Analista CITES en temas de fauna	T: + 52 (55) 50 04 49 37 F: + 52 (55) 50 04 49 85 E: galopez@conabio.gob.mx

* L'adresse postale est la même que celle de l'autorité scientifique

Autres spécialistes d'espèces animales inscrites aux annexes CITES

RODRIGO A. MEDELLIN LEGORRETA Asesor de la Autoridad Científica para temas de fauna Representative of North America on the Animal Committee		
Instituto de Ecología de la Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)	Apartado postal 70-275 Ciudad Universitaria, UNAM 04510 México D.F. Circuito Exterior s/n Anexo al Jardín Botánico Exterior	T: + 52 (55) 56 22 90 42 F: + 52 (55) 56 22 89 95 E: medellin@miranda.ecologia.unam.mx

Lutte contre la fraude

ALEJANDRO ANGULO CARRERA Director General de Inspección Ambiental en [Puertos, Aeropuertos y Fronteras (PAF)]		
Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)	Camino al Ajusco N.200 6º. Piso. Col. Jardines de la Montaña, Delegación Tlalpan, CP: 14210, México D.F., México	T: + 52 (55) 54496300 Ext. 16316 F: + 52 (55) 54496300 Ext. 16288 E: aangulo@profepa.gob.mx

Autres contacts

FRANCISCO J. NAVARRETE ESTRADA*	Director de inspección fitosanitaria y vida silvestre en PAF	T: + 52 (55) 54496306 F: + 52 (55) 54496300 Ext. 16288 E: fnavarrete@profepa.gob.mx
----------------------------------------	--------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* L'adresse postale est la même que celle de l'autorité chargée de la lutte contre la fraude